

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE TRAPPES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 21 MARS 2026

(Exécution de l'art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Présidence :

Monsieur Lucien PIRON (délibération n° 2026-9)
Monsieur Ali RABEH (à compter de la délibération n° 2026-10)

Présents :

Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Noura DALI, Pierre BASDEVANT, Aliénor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Frédéric REBOUL, Housseem DHAOUADI, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Jamal HRAIBA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Sarith SA, Cristina MORAIS, Saïd DSOULI, Marie-Pierre FILY, Lucien PIRON, Florence ABIVEN, Julien CHESNEAU, Aïcha BORGES, Nora FALK, Stéphane JOUBERT, Jonathan OUZIEL, Stella LIECHTI, Mathieu NSOMBOLI-BOTOLO, Chaïneze LAABOULI-JAKOUM, Florian SORIN, Othman ERRAFYQY, Fouzi BENTALEB, Véronique BRUNATI, Mimouna SARAMBOUNOU.

Absents excusés représentés :

Aminata DIALLO représentée par Sandrine GRANDGAMBE
Ayoub CHENNOUFI représenté par Pierre BASDEVANT
Fiona HUGO représentée par Catherine CHABAY

Administration : Jules CHAMOUX, Pascal TRAN, Philippe FAUGÈRES, Pierre-Jean TISSERAND, Stéphane DREYFUS, Léo BAZIN, Bouchra AIT AOUAJ, Géraldine LUCO

Monsieur le Maire

Mesdames et Messieurs, merci pour votre présence en ce samedi matin post-élections. Dans certaines communes, le second tour de l'élection aura lieu demain. A Trappes, nous en sommes exonérés et nous avons donc l'honneur de procéder à l'installation du Conseil municipal.

Je m'adresse à vous en tant que Maire sortant puisque ce sera la prérogative du nouveau Conseil municipal installé d'élire son Maire. Je veux d'abord accueillir le public, ainsi que les nouveaux membres du Conseil municipal qui contribuent à son rajeunissement pour une équipe déjà très jeune. Je veux féliciter chacune et chacun d'entre vous, chers membres du Conseil municipal, pour votre engagement au service de l'intérêt général, au service des 34 000 Trappistes. Et vous dire que cette fonction, qui nous engage, chacune et chacun, est un honneur et un privilège, je le crois, et vous allez pouvoir servir cette Ville et ses habitants pour les six, voire sept prochaines années. J'espère que vous êtes pleinement conscients de l'honneur qui vous est fait par les électeurs qui vous ont donné mandat.

Comme de coutume, il me revient, à chaque Conseil municipal, pour pouvoir valablement délibérer, de vérifier que le quorum est atteint et donc de procéder à l'appel des membres du Conseil municipal.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil.

Monsieur le Maire

Le quorum étant largement atteint, nous pouvons donc valablement délibérer. Comme de coutume, il convient de choisir parmi nous un secrétaire de séance. C'est de tradition, pour le Conseil municipal sortant, Abdelhay Farqane qui assume cette fonction, donc sauf autre candidature, je vous propose de nommer Abdelhay Farqane à cette fonction de nouveau. Je ne vois pas d'autres candidatures, il est donc désigné à l'unanimité.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 11 h 05 et donne lecture des pouvoirs.

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

ASSEMBLÉES

9-Élection du Maire

10-Fixation du nombre d'adjointes et d'adjoints au Maire

11-Élection des adjointes et adjoints au Maire

12-Délégation de compétences du Conseil municipal au Maire

13-Fixation du nombre des représentants appelés à siéger au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et élection des représentants

ASSEMBLÉES

- Délibération n° 2026-09 : Élection du Maire

Monsieur le Maire

Je déclare très officiellement les élus installés dans leurs nouvelles fonctions et je cède la présidence de la séance, comme la loi l'exige, au doyen de notre assemblée. J'ai nommé Lucien Piron dont c'est un honneur de pouvoir partager aujourd'hui la compagnie, pour présider cette assemblée. Né le 25 janvier 1943, à 83 ans il est donc le doyen de notre assemblée et c'est lui qui va pouvoir la présider pour procéder à l'élection du Maire.

Monsieur PIRON

Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs, le quorum étant atteint, nous allons désormais procéder à l'élection du Maire ou de la Maire. Le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Je vais à présent recenser les candidatures : quelles candidatures se proposent au poste de Maire ? Sandrine Grandgambe ?

Madame GRANDGAMBE

Chers collègues. Au nom de la liste « Fier.e.s d'être Trappistes! », je vous propose la candidature d'Ali Rabeh.

Madame BELHOUT

Bonjour. Au nom de la liste « Trappes populaire », je vous propose ma candidature, Dalale Belhout.

Monsieur PIRON

Y-a-t-il une autre candidature ? Non. Je vais donc maintenant constituer le bureau de vote. Il convient de désigner deux assesseurs. Y-a-t-il des volontaires ? Nous avons nos deux assesseurs.

Concernant le déroulement du vote, l'administration va vous distribuer un bulletin vierge. Vous pouvez indiquer votre vote sur ce papier mais attention, il ne doit comporter aucun signe distinctif car le scrutin est secret. Le service des Assemblées va circuler une fois que nous aurons terminé pour recueillir l'ensemble des voix, puis les amener sur la table centrale. Le dépouillement aura lieu sur cette table. Je demande au secrétaire de séance de bien vouloir se rendre auprès de la table centrale, les assesseurs viendront lorsque le vote sera terminé.

Je rappelle qu'il y a deux candidats : Ali Rabeh et Madame Belhout. Madame Belhout souhaite prendre la parole, je la lui donne donc.

Madame BELHOUT

Merci beaucoup Monsieur le président.

Madame, Monsieur les habitants, mes colistiers, tous les élus du Conseil municipal,

Aujourd'hui, je présente ma candidature au poste de Maire de Trappes, je le fais avec une grande humilité et avec conviction. Derrière cette candidature, il y a une réalité : 1 536 Trappistes nous ont fait confiance, 24,45 % des suffrages, 5 élus au Conseil municipal, 1 élu au Conseil communautaire. Ce n'est pas un détail, c'est un honneur, c'est une responsabilité.

Avec les élus de Trappes Populaire, nous voulons d'abord dire merci. Merci aux habitants qui nous ont ouvert leurs portes, qui ont pris le temps d'échanger, de débattre, de construire avec nous. Merci à toutes celles et ceux qui ont cru en cette démarche citoyenne. Merci à notre collectif, à nos colistières, à nos colistiers, à nos familles. Cette campagne a fait naître quelque chose de fort à Trappes, une dynamique citoyenne, une conviction simple nous a guidés : Trappes mérite mieux. Trappes mérite un projet construit avec ses habitants pour défendre les services publics et ses agents, le droit au logement digne, l'éducation, le niveau dans nos écoles, la jeunesse, son bien-être, son insertion, la santé accessible à tous, la dignité, la transparence, l'équité pour toutes et tous. C'est cette vision que l'on porte aujourd'hui avec tous les élus de Trappes Populaire que je remercie sincèrement pour leur engagement.

Je ne suis pas candidate pour un poste, je suis candidate pour une autre manière de faire. Une mairie plus ouverte, plus transparente, plus démocratique, une mairie qui associe réellement les habitants aux décisions. Cela passera concrètement par des engagements clairs : porter des vœux issus des habitants, déposer des motions lorsque les intérêts des Trappistes sont en jeu, proposer des amendements au budget municipal pour que l'argent public réponde réellement aux besoins du territoire. Une mairie qui respecte le Conseil municipal, ses élus, ses agents et qui fait vivre le débat.

Nous affirmons aussi avec calme et avec clarté notre refus des pleins pouvoirs concentrés entre les mains d'une seule personne. La démocratie locale ne peut pas être une formalité, elle doit être vivante, pluraliste, exigeante. C'est dans cet esprit que nous assumerons, avec mes camarades, dès aujourd'hui une ligne claire, une ligne différente, une ligne qui marque un écart avec les pratiques politiques du passé. Non pas dans l'opposition stérile, mais dans l'exigence démocratique et la fidélité de nos engagements.

Je sais que ce matin le résultat du vote est connu d'avance. Cette candidature, ce n'est pas seulement un vote, c'est un acte politique, c'est une parole donnée devant les habitants et cette parole, nous allons la tenir. Nous la tiendrons avec les élus de Trappes Populaire, nous serons là, présents, exigeants, construits. Nous prendrons à témoin les habitants de Trappes sur les décisions prises dans ce Conseil municipal, sur chaque vote important nous rendrons des comptes, nous expliquerons l'opposition et nous ferons vivre ce lien direct avec la population. Nous continuerons à porter la voix des quartiers, des habitants et de celles et ceux que l'on n'entend pas assez.

Pour les élus de Trappes Populaire, l'engagement ne s'arrête pas le soir de l'élection, c'est le début. Le début d'une nouvelle étape pour Trappes, le début d'une nouvelle force citoyenne et quoi qu'il arrive, nous serons au rendez-vous. Nous souhaitons à tous les élus une belle installation au Conseil municipal de Trappes. Trappes Populaire sera toujours présente avec les Trappistes et de leur côté. Merci.

(Applaudissements)

Monsieur PIRON

Je vous remercie. Nous allons donc procéder au vote.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Monsieur PIRON

Je rappelle que le dépouillement aura lieu sur la table du milieu et je demande au secrétaire de séance et aux assesseurs de bien vouloir se rendre auprès de cette table, ainsi que moi-même.

(Il est procédé au dépouillement des bulletins)

(Applaudissements)

Monsieur PIRON

Les résultats :

- Nombre de conseillers présents à l'appel : 39 ;
- Nombre d'abstentions ou de personnes n'ayant pas pris part au vote : 0 ;
- Nombre de votants, enveloppes déposées : 39 ;
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0 ;
- Nombre de suffrages blancs : 3 ;
- Nombre de suffrages exprimés : 36 ;

La majorité absolue est de 18 :

- Voix en faveur d'Ali Rabeh : 31 ;
- Voix en faveur de Madame Dalale Belhout : 5.

Je déclare donc Ali Rabeh élu Maire de Trappes.

(Applaudissements)

Monsieur Ali Rabeh, Monsieur le Maire, cher camarade et très cher ami,

Félicitations pour votre brillante réélection à la tête de la liste Fier.e.s d'être Trappistes, brillante car avec 56 % des voix dès le premier tour et la présence de quatre listes, c'est très important. Cela vous confère considération et crédibilité et surtout, comme vous l'avez déjà dit, cela donne plus de poids vis-à-vis des institutions comme l'État, la Région, le Département ou l'agglomération de Saint-Quentin et nous nous en réjouissons.

Enfin, un grand merci pour le travail déjà réalisé depuis douze ans. D'abord comme Maire adjoint aux sports de 2014 à 2020, puis comme Maire de 2020 à aujourd'hui. Je vous souhaite beaucoup de courage, et je sais que vous en avez, pour continuer ensemble avec votre équipe les tâches à accomplir au service de nos concitoyens.

(Applaudissements)

Je suis donc très heureux et honoré, en tant que doyen de cette assemblée, de vous remettre l'écharpe de Maire de notre ville de Trappes.

(Applaudissements et remise de l'écharpe)

Je cède désormais la présidence de la séance à Monsieur le Maire nouvellement élu. Bravo !

(Applaudissements)

Monsieur le Maire

Merci, immense merci à toi, Lucien. Je veux te dire que tu n'es pas pour rien dans l'émotion qui est la mienne au moment de revêtir l'écharpe, et me la faire remettre par toi en tant que doyen de cette assemblée est pour moi un honneur et un privilège.

(Applaudissements)

Être Maire de Trappes, comme pour chacune et chacun d'entre vous, être élu c'est une distinction, c'est un honneur. Nous sommes des dizaines de milliers dans cette Ville et seules 39 personnes présideront aux destinées de la Commune en ayant un droit de vote au Conseil municipal.

Lucien Piron, c'est une figure politique, c'est un militant à la sincérité et aux convictions affirmées. C'est le doyen de l'assemblée, c'est donc celui qui a le privilège de la sagesse et de l'expérience. Et il fait partie de ceux qui savent transmettre et qui m'ont honoré de leur confiance très tôt.

(Applaudissements)

J'étais quand même convaincu qu'à ma deuxième élection je serais moins ému. Parce que Lucien, comme d'autres, Christine Vilain, qui ne sont pas là et que je veux saluer aussi à travers ce moment de partage que nous avons eu, toi et moi Lucien, ce sont ces gens qui savent préparer les générations suivantes. Les pousser à prendre des responsabilités, à assumer leurs responsabilités et à savoir faire le pas en avant qui leur permet de donner la pleine mesure de leurs capacités. Et ce n'est pas simple de transmettre, c'est même, à mon avis, le plus difficile, savoir travailler avec les autres et savoir passer le flambeau. Et donc voilà, Lucien, le fait que ce soit toi aujourd'hui qui remets cette écharpe est une fierté.

(Applaudissements)

Je me reconcentre. J'en ai présidé des conseils municipaux, je sais donc faire, les amis, il n'y a pas de problème, et je sais faire en maîtrisant mes émotions. C'est l'allergie de printemps, c'est ça, je suis très allergique au pollen, c'est donc l'effet immédiat de la date du Conseil municipal le 21 mars.

Je ne vais pas vous faire un trop long discours qui accompagne ma prise de fonction. Je veux juste dire à ceux qui sont dans la salle, au-delà des membres du Conseil municipal avec lesquels nous aurons à nous retrouver, à nous réunir tous les mois, la chance et l'honneur que c'est pour moi que de prendre mes fonctions devant vous. Et c'est bien que dans cette salle du Conseil municipal, ce soit le peuple qui soit présent au moment de mon investiture et de celle de mes collègues qui m'accompagneront dans cette aventure pour le mandat qui vient.

Nous ne gouvernons pas pour nous-mêmes, nous ne dirigeons pas pour nous-mêmes, nous le faisons pour les Trappistes avec sincérité, vraiment, et engagement et je sais que c'est le cas de tous les membres de ce Conseil municipal. Et je veux, très solennellement, le dire notamment à la majorité municipale puisque j'ai l'honneur de présider ces travaux : faites-le avec sincérité, n'attendez rien en échange, aucun privilège, aucun statut. Vous êtes au service des autres, nous ne sommes pas là pour nous servir, nous sommes là pour servir la masse des Trappistes qui ont besoin de l'engagement de leurs élus, qui ont besoin de leur disponibilité, qui ont besoin de leur sincérité.

J'insiste là-dessus, dans la vie politique je crois que ce sont la sincérité et la générosité qui doivent être récompensées, ce n'est pas l'opportunisme, ce n'est pas le carriérisme, ce n'est pas le clientélisme. Ce ne sont pas ceux qui parlent d'eux-mêmes tout le temps et qui oublient les autres, ceux qui renient aujourd'hui ce qu'ils ont dit ou fait hier, ceux qui n'hésitent pas à mentir pendant les périodes électorales, à multiplier les *fake news* pour faire parler ou faire exister leur petite personne.

Or, la vie politique est comme ça, elle est parfois dégoûtante, elle est parfois écœurante. C'est ce qui explique d'ailleurs que beaucoup de nos concitoyens s'en détournent et considèrent que cela ne vaut pas la peine de faire de la politique, que c'est quelque chose de sale, qui corrompt l'âme de ceux qui y consacrent leur vie. Et bien sûr, ce n'est pas une fatalité et je crois que je suis entouré, c'est une fierté, d'hommes et de femmes qui sont profondément sincères dans leur engagement, qui préfèrent perdre plutôt que de se corrompre et de se perdre.

Ne vous perdez jamais en chemin, Mesdames et Messieurs, le mandat qui nous attend est long, n'oubliez jamais la raison qui a fait qu'un jour vous vous êtes levés pour distribuer un tract, coller une affiche, aller convaincre, taper aux portes. N'oubliez jamais pour qui et pourquoi vous vous battez et dans une ville comme Trappes, c'est particulièrement coupable d'oublier pour qui l'on se bat. Parce que c'est une Ville où il y a de la détresse sociale, qui est traversée et frappée violemment par les inégalités, les injustices. C'est aussi une Ville qui est stigmatisée injustement, qui recèle toutes les potentialités de notre

pays et de la République. C'est une ville cosmopolite, qui fait de sa diversité une richesse, c'est une ville absolument extraordinaire, la ville de Trappes. Et en être les élus, je le redis, est un honneur et un privilège et, je le redis également, n'oubliez jamais pourquoi vous êtes là, ne vous perdez pas.

Comme je n'ai pas voulu le faire pendant la campagne, je ne répondrais pas aux polémiques stériles. Cette campagne a été digne par moments, elle a permis de confronter les idées et les projets. Elle a été par moments moins digne, plus injuste, je le redis il y a eu des mensonges, des coups bas, des *fake news*. Nous avons pu entendre ceux qui, hier, défendaient l'action de la Mairie et du Maire, la critiquer et critiquer leur propre action, leur propre vote au sein de ce Conseil municipal et cette incohérence a été sanctionnée par les électeurs.

Nous avons remporté une belle victoire, une victoire au premier tour, Lucien, tu le rappelais, une victoire qui donne de l'élan, de l'énergie et de la force pour avoir de l'autorité avec les partenaires de la collectivité locale. Qui permet également de porter haut la voix des Trappistes en étant entendu fortement, y compris à l'échelle nationale et Trappes est une ville qui doit être entendue à l'échelle nationale. Trappes est une ville où nous assumons de faire de la Politique avec un grand P, où l'on ne se cache pas, où l'on ne prétend pas ne pas avoir d'étiquette politique. Nous sommes la majorité municipale et, je vous le dis, chers amis du public, une équipe composée d'hommes et de femmes de gauche, fiers de l'être qui défendront toujours la dignité des habitants de Trappes et qui feront toujours face aux injustices sociales. Nous sommes une ville qui tiendra tête à l'extrême-droite, qu'elle soit au pouvoir dans les têtes ou dans les urnes. Nous sommes une ville où nous serons fiers d'être un bouclier pour les plus vulnérables et les plus fragiles.

Cette identité politique, c'est la nôtre, nous ne l'avons jamais caché, nous l'avons toujours présentée aux électeurs, nous l'avons toujours assumée et ils nous ont très fortement porté aux responsabilités avec ce score de 56 % dès le premier tour.

(Applaudissements)

Cette ville à l'identité si singulière qui, pour moi, est un petit morceau de République qui recèle toutes les difficultés que traverse le pays : la pauvreté, le chômage, l'exclusion, l'isolement, le racisme aussi, cette Ville recèle aussi toutes les solutions. Parce que c'est une Ville jeune et que l'énergie et la force de sa jeunesse sont une promesse pour l'avenir, je le pense du plus profond de mon cœur. C'est la raison pour laquelle je ne laisserai jamais personne caricaturer, stipendier, humilier cette Ville et ses habitants puisqu'ils sont l'honneur de la République. Que ce sont les habitants de cette Commune qui prennent le train à 5 heures du matin, les travailleurs essentiels qui sont présents en période de crise sanitaire, qui font tourner nos hôpitaux, nos services publics, qui nettoient nos rues, qui sont cadres dans les grandes entreprises du territoire. La dignité de ces hommes et ces femmes n'a pas de limite et elle ne mérite d'être percutée par personne. Nous ne laisserons donc jamais, jamais, jamais attenter à la dignité des Trappistes, quels que soient les responsables de ces atteintes.

(Applaudissements)

Je vais conclure par une citation que j'aime beaucoup, qui, pour moi, dit bien ce que nous sommes à Trappes et quel peut-être le défi de la République que nous réussissons, je le crois, à faire vivre ici. C'est une citation d'un philosophe sénégalais remarquable, Souleymane Bachir Diagne, qui dit les cultures, si nombreuses et si diversifiées à Trappes : « Les cultures doivent conspirer ensemble pour créer de l'universel. » C'est ce que nous tâcherons de faire au sein de ce Conseil municipal et dans les prochaines années au sein de la ville de Trappes. Merci beaucoup à vous pour votre confiance.

(Applaudissements)

Madame Borges.

Madame BORGES

C'est important d'intervenir pour la liste Agir pour Trappes qui a l'honneur aujourd'hui de siéger au Conseil municipal.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames Messieurs,

En ce jour d'installation du Conseil municipal, nous souhaitons d'abord saluer ce moment important de la vie démocratique locale. Il marque l'expression du suffrage universel, le respect des institutions républicaines et l'engagement de chacun au service de notre Commune. Nous adressons nos félicitations à l'équipe majoritaire pour son élection, ainsi qu'à l'ensemble des élus, majorité comme minorité, appelé désormais à représenter tous les habitants dans leur diversité, leurs attentes et parfois aussi avec leurs inquiétudes.

Avec la liste Agir pour Trappes, nous adressons nos remerciements à l'ensemble des électeurs mobilisés dimanche dernier. Cependant, il n'est pas possible de n'être pas inquiet sur ce qui s'est passé le dimanche 15 mars, ici à Trappes mais aussi dans d'autres villes : 15 451 inscrits et seulement 6 283 ont exprimé leur choix pour l'une des quatre listes, soit 40,7 %. Nous ne représentons que 40,7 % de notre Ville. Pour tous les démocrates républicains, cela pose le problème de la représentativité de nos instances. Il nous semble important que toutes les forces vives de la Commune gardent en tête l'importance de continuer à soutenir, d'une façon ou d'une autre, le débat démocratique. Peut-être en créant de nouveaux espaces de concertation, voire de co-construction, afin de lutter contre l'abstention.

Pour notre part, nous exercerons pleinement le mandat que les électeurs nous ont confié. Un mandat de vigilance, de propositions et de dialogue. Nous serons une opposition constructive, exigeante mais respectueuse, attachée à l'intérêt général et à la qualité du débat public. Cette exigence, nous la porterons à partir de ce que nous entendons sur le terrain au contact des habitants, des associations, des familles, des commerçants, des agents municipaux et de tous ceux qui font vivre notre Commune au quotidien. Et ce que le terrain nous dit aujourd'hui mérite d'être entendu avec sérieux.

Il nous dit d'abord, qu'au-delà des annonces et des intentions, il exprime des attentes fortes en matière de proximité, d'écoute, de transparence et d'efficacité de l'action publique. Le terrain nous remonte aussi des fragilités persistantes, un sentiment d'abandon de certains quartiers, la question de la relation avec les bailleurs qui, comme vous le savez tous, est centrale à Trappes. Beaucoup nous parlent également des services publics locaux qui doivent être confortés, d'un cadre de vie à mieux préserver, d'une vie associative à davantage soutenir, de l'emploi, notamment des jeunes, dans un contexte national et mondial qui se tend, d'une attention plus forte à la tranquillité, ou encore, du manque d'actions de prévention en matière de santé. Gouverner une commune, ce n'est pas seulement administrer, c'est comprendre, associer, anticiper et corriger lorsque cela est nécessaire. Nous souhaitons pleinement participer à cette logique.

Par ailleurs, j'émets le souhait que Trappes s'intègre mieux dans les politiques publiques de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui ne peut qu'être profitable à nos habitants. C'est dans cet esprit que nous prendrons toute notre part dans ce mandat, nous soutiendrons ce qui ira dans le bon sens pour les habitants. Nous proposerons des améliorations chaque fois que cela sera nécessaire et nous alerterons avec sérieux et sans posture lorsque des choix nous sembleront insuffisants, inadaptés ou déconnectés des réalités vécues.

Notre souhait, en cette séance d'installation, n'est pas de nourrir les divisions mais de rappeler une conviction simple : la vitalité démocratique d'une campagne tient aussi à sa

capacité à entendre les nuances, les alertes, les attentes qui s'expriment hors des cercles de décision. Nous serons au rendez-vous dans cette responsabilité, avec fermeté sur le fond, avec respect sur la forme et avec une seule boussole : être au service de l'ensemble des habitants de notre Commune. Je vous remercie.

(Applaudissements)

Monsieur le Maire

Merci à vous pour cette déclaration liminaire.

Avant d'examiner les délibérations, un petit mot complémentaire de ma part. La campagne électorale a été ce qu'elle a été, avec ses tracts et ses tensions inhérentes à la vie démocratique. On dit souvent que la vie politique c'est la continuation de la guerre par des moyens pacifiques. Plutôt que de régler nos conflits et nos désaccords qui existent au sein d'une société, les intérêts n'étant pas les mêmes, plutôt que de nous écharper et d'utiliser des armes, la démocratie a inventé le débat apaisé. Évidemment, le débat dans les instances de démocratie, le Parlement et le Conseil municipal pour ce qui nous concerne, mais également les campagnes électorales. Pendant les campagnes électorales, il y a des pics de tension qui sont inévitables, qui aboutissent parfois à des rancœurs, à des fractures qui ne sont pas toujours facilement dépassables.

Néanmoins, notamment au terme de l'acquisition de cette élection au premier tour, je pense qu'il faut que nous soyons capables de faire preuve d'état d'esprit, d'ouverture et de compromis. Parce qu'effectivement, chacun ici a une légitimité, dès lors qu'il a eu la force de présenter une liste au suffrage des électeurs et qu'il a recueilli des voix. Et quelle que soit la force de la majorité je veux le dire en m'adressant en particulier aux élus de la majorité qui m'entourent - quelle que soit la force, la légitimité et l'élan que nous ont confiés les Trappistes en se rassemblant largement derrière nous au premier tour des élections municipales, il faut en effet - je l'ai rappelé dans une vidéo récemment publiée - faire preuve d'écoute et d'ouverture à l'égard de l'ensemble des Trappistes, qu'ils aient voté ou non et qu'ils aient voté pour nous, ou non, qu'ils aient même d'ailleurs le droit de vote ou non.

Et je serai le Maire de l'ensemble des habitants de Trappes, quels que soient leurs choix politiques, quelle que soit leur capacité à exercer leur citoyenneté, quelle que soit leur rage, quel que soit leur quartier. Et une équipe et un Maire font de leur mieux au quotidien pour essayer d'anticiper les difficultés, les traiter et il y en a évidemment infiniment plus à Trappes qu'ailleurs. C'est ce qui nous confère une immense responsabilité vraiment, je le pense sincèrement qu'être Maire partout en France est difficile. Mais être Maire dans des territoires très populaires où la pauvreté est endémique et où les besoins sont immenses, et l'attachement au service public extrêmement important, c'est plus complexe qu'ailleurs. Et cela demande de conjuguer nos intelligences respectives. Et nos intelligences, ce sont celles de la majorité et de l'opposition, c'est celle des Trappistes qui ne sont pas dans la salle.

C'est la raison pour laquelle, sur le mandat précédent, nous avons tenu pas moins de 250 réunions participatives avec les habitants. Cette exigence, que nous nous sommes fixée à nous-mêmes, n'est pas un caprice d'élus, ce n'est pas pour le plaisir d'habiller nos décisions d'un vernis démocratique. C'est parce que les décisions que nous avons prises les plus éclairées, les plus intelligentes, les réalisations en proximité qui collent le mieux aux attentes des habitants, sont celles où nous avons confié le stylo aux habitants eux-mêmes. Et cette identité, qui est celle de la majorité sortante, sera celle, sous mon égide, de la nouvelle majorité. Et nous renforcerons encore plus les démarches qui associent massivement les Trappistes.

Et si nous pouvons avoir une fierté, c'est de voir émerger une citoyenneté, qui s'exprime pour le vote ou pas d'ailleurs, chez des gens qui, jusqu'ici, se sentaient écartés et qui, aujourd'hui, pratiquent l'exercice politique au sens noble du terme. La politique, *polis*, la racine grecque du mot politique, ça veut dire la cité, au sens du commun, de la Ville, ce qui nous rassemble. Et faire de la politique, c'est prendre soin de ce que nous avons en commun : notre quartier, notre rue, notre école, nos personnes âgées. C'est prendre soin de notre patrimoine, notre cadre de vie. Et s'occuper de politique, c'est ce que font tous les militants associatifs qui s'engagent dans les associations sportives, culturelles, caritatives, ils font de la politique au sens noble du terme. Attachons-nous tous, 39 membres du Conseil municipal, de la majorité ou de l'opposition, d'être dignes de l'engagement de tous ceux qui font de la Politique, avec un grand P, au sein de ce Conseil municipal, suivons leur exemple.

Pour vous répondre, pour ma part je ferai preuve d'ouverture et d'état d'esprit constructif et j'entendrai et accueillerai avec bonheur toute attitude qui s'inspirera de la même philosophie. Je veillerai à entendre chacune et chacun d'entre vous, et je veux le dire à tous les membres du Conseil municipal, notamment à ceux de l'opposition, individuellement : vous avez tous, individuellement, le droit et le pouvoir de venir échanger avec la majorité, avec le Maire, de partager vos ressentis, vos doutes, vos désaccords le cas échéant. De demander des clarifications, d'engager le débat, en privé ou en public, en public ce sont les séances du Conseil municipal, c'est souvent un jeu de posture, en privé on est plus libre de se dire les choses franchement et de se parler à cœur ouvert. Mon bureau vous est ouvert à chacune et chacun d'entre vous. Merci.

(Applaudissements)

Résultat élection à bulletin secret

- Dalale BELHOUT : 5 voix
- Ali RABEH : 31 voix
- Votes blancs : 3

Ali RABEH : élu à la majorité, 31 voix

- **Délibération n° 2026 -10 : Fixation du nombre d'adjointes et d'adjoints au Maire**

Monsieur le Maire

Ceci étant dit, notre Conseil municipal doit maintenant fixer le nombre d'adjointes et d'adjoints, puis procéder à leur élection puisqu'évidemment un Maire ne travaille pas seul, il est entouré de femmes et d'hommes qui ont une vie, professionnelle souvent, ou retraités, qui ont des engagements personnels et familiaux et qui consacrent un peu de leur temps pour aider l'exécutif à présider au fonctionnement de la collectivité de Trappes et de ses plus de 1 000 agents, et à exécuter son budget annuel de 100 millions d'euros. C'est une lourde responsabilité qui nous revient et je veux remercier chaque homme et chaque femme qui m'ont accompagné sur le mandat précédent, mais surtout qui continueront à le faire sur le mandat suivant en sacrifiant beaucoup de leur vie personnelle.

La loi fixe le nombre d'adjoints au Maire de façon très précise, et le calcul mathématique aboutit à permettre aujourd'hui de désigner 11 adjointes et adjoints au Maire élus par le Conseil municipal. Je vous propose donc de fixer à 11 ce nombre et j'appelle le vote des membres du Conseil municipal sur la fixation de ce nombre de 11 adjointes et adjoints qui seront amenés à composer l'exécutif municipal.

Qui s'oppose à la fixation de ce nombre ? Qui s'abstient ? L'unanimité du Conseil municipal choisit de désigner 11 adjointes et adjoints au Maire.

Approuvée à l'unanimité

- **Délibération n° 2026-11 : Élection des adjointes et adjoints au Maire**

Monsieur le Maire

Au nom de la liste Fier.e.s d'être Trappistes, je propose la liste suivante pour les adjoints au Maire qui seront élus dans quelques minutes :

Au poste de 1^{ère} adjointe, qui confère des responsabilités particulières, je propose la reconduction de Madame Sandrine Grandgambe.

(Applaudissements)

Au poste de 2^{ème} adjoint au Maire, je propose la nomination de Monsieur Djamel Arichi.

(Applaudissements)

Au poste de 3^{ème} adjointe, je propose la nomination de Madame Catherine Chabay.

(Applaudissements)

Au poste de 4^{ème} adjoint, je propose la nomination de Monsieur Pierre Basdevant.

(Applaudissements)

Au poste de 5^{ème} adjointe, je propose la nomination de Madame Noura Dali.

(Applaudissements)

Au poste de 6^{ème} adjoint, je propose la nomination de Monsieur Fouzi Bentaleb.

(Applaudissements)

Au poste de 7^{ème} adjointe, je propose la nomination de Madame Aminata Diallo.

(Applaudissements)

Au poste de 8^{ème} adjoint, je propose la nomination de Monsieur Aurélien Perrot.

(Applaudissements)

Au poste de 9^{ème} adjointe, je propose la nomination de Madame Aliénor Ebling.

(Applaudissements)

Au poste de 10^{ème} adjoint, je propose la nomination de Monsieur Frédéric Reboul.

(Applaudissements)

Et enfin, au poste de 11^{ème} adjointe, je propose la nomination de Madame Jarina Samad.

(Applaudissements)

Y-a-t-il d'autres listes de candidats ? Je n'en vois pas, l'administration doit vous distribuer les bulletins de vote et faire circuler l'urne, et nous allons, dans les mêmes formes que pour l'élection du Maire, faire procéder au dépouillement des suffrages.

(Il est procédé au vote à bulletin secret)

Monsieur le Maire

Merci à vous. J'appelle le secrétaire de séance et les assesseurs, Monsieur Errafyqy et Madame Abiven, à procéder au dépouillement.

(Il est procédé au dépouillement des bulletins)

Monsieur le Maire

Merci au secrétaire et aux assesseurs :

- Le nombre de conseillers appelés à voter et n'ayant pas pris part au vote est égal à 0 ;
- Le nombre de votants est donc égal à 39 ;
- Le nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau, à entendre le dépouillement, est égal à 0 ;
- Le nombre de suffrages blancs est égal à 8 ;
- Le nombre de suffrages exprimés est donc de 31.

La majorité absolue est de 16, la liste proposée par Fier.e.s d'être Trappistes a recueilli 31 suffrages, soit 100 % des voix exprimées, merci à vous.

(Applaudissements)

Je vais donc avoir le privilège et l'honneur de me lever, d'appeler chaque adjoint au Maire et adjointe au Maire pour vous remettre officiellement vos écharpes d'adjoint.

J'appelle donc Madame Sandrine Grandgambe à me rejoindre.

(Applaudissements et remise de l'écharpe)

J'appelle Monsieur Djamel Arichi.

(Applaudissements et remise de l'écharpe)

Au 11^{ème}, ce sera bon, je serai prêt. J'appelle Catherine Chabay.

(Applaudissements et remise de l'écharpe)

J'appelle Monsieur Pierre Basdevant.

(Applaudissements et remise de l'écharpe)

J'appelle Noura Dali.

(Applaudissements et remise de l'écharpe)

J'appelle Fouzi Bentaleb.

(Applaudissements et remise de l'écharpe)

J'aurai plaisir à remettre à Madame Aminata Diallo son écharpe d'adjointe au Maire lors d'une prochaine occasion, elle est retenue par un événement professionnel à Lyon. J'appelle donc Aurélien Perrot et merci de vos applaudissements pour elle.

(Applaudissements et remise de l'écharpe)

Je poursuis avec Aliénor Ebling.

(Applaudissements et remise de l'écharpe)

J'appelle Frédéric Reboul.

(Applaudissements et remise de l'écharpe)

Et enfin, j'appelle Jarina Samad.

(Applaudissements et remise de l'écharpe)

Vous pouvez les applaudir, merci beaucoup.

(Applaudissements)

Au-delà de l'équipe d'adjointes et d'adjoints au Maire qui m'accompagnent et qui assument des fonctions officielles, la célébration, bien sûr, des mariages, la tenue des astreintes qui nous occupent jour et nuit à chaque fois qu'il y a des événements sur la Ville, heureux ou parfois malheureux, c'est l'ensemble des membres de la majorité municipale qui est impliqué et concerné par la conduite des affaires de la Commune. Et je veux les remercier par avance tous, qu'ils assument des délégations officielles du Maire ou pas, qu'ils portent des missions individuellement ou en collectif. C'est le travail de toute une équipe qui a permis la réussite du précédent mandat et le plébiscite de nos concitoyens. C'est donc le travail de chacune et chacun des membres du Conseil municipal qui permettra le succès du mandat qui s'ouvre. Merci à chacun et chacune pour votre engagement.

(Applaudissements)

Je vais vous donner lecture de la charte de l' élu local, procédure nécessaire et obligatoire dans le cadre de l'installation du Conseil municipal depuis quelques années déjà. Une charte de l' élu a été rédigée conjointement par les autorités de l'État et l'association des Maires de France notamment, pour bien préciser les obligations, les engagements juridiques et moraux de chacun de nos concitoyens qui prétendent exercer des fonctions d'élus à quelque niveau que ce soit. Et en particulier pour les élus locaux qui sont nombreux en France, près de 500 000 élus locaux s'engagent pour faire vivre leur commune et siéger dans leurs conseils municipaux.

La lecture est assez longue et fastidieuse, mais je dois en donner une lecture exhaustive à l'ensemble des membres du Conseil municipal et au public.

« L'article L.2121.-7 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, lors de la première réunion du Conseil municipal, immédiatement après l'élection du Maire et des adjoints, le Maire donne lecture de la charte de l' élu local, mentionnée à l'article L.1111-12.

Le Maire remet aux Conseillers municipaux une charte de l' élu local et du chapitre 3 du présent titre. » Voilà ce que dit la loi.

« De même, l'article L.1111-12 du même code précise que les élus locaux sont des membres des conseils élus au suffrage universel, pour administrer librement les collectivités territoriales — Le " librement " est très important, nous ne sommes inféodés, ni à l'État, ni aux autres collectivités locales — dans des conditions prévues par la loi, ainsi que les élus des arrondissements de la Ville de Paris et des communes de Lyon et Marseille. Tout mandat local se distingue d'une activité professionnelle et s'exerce dans les conditions qui lui sont propres. » J'insiste, en dehors du Maire qui est à temps plein, il n'y a là que des hommes et des femmes citoyens, Trappistes parmi les Trappistes, qui s'engagent

bénévolement, parfois avec une indemnité de fonction mais qui donnent de leur temps en dehors de leur vie qui est déjà très prenante pour chacune et chacun d'entre eux.

« Ce mandat se traduit par des droits et des devoirs qui sont prévus aux articles L.1111-13 et L.1111-14. Ces dispositions constituent la charte de l' élu local. »

Je donne lecture des articles L.1111-13 du Code Général et suivant :

« Dans l'exercice de son mandat, l' élu local s'engage à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de laïcité, ainsi que les lois et les symboles de la République. L' élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité. Dans ce cadre, il poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

L' élu local s'engage à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêt réprimé par la loi. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l' élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et avant le vote. L' élu local s'engage à ne pas utiliser à d'autres fins les ressources et les moyens qui lui sont mis à disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions. Dans l'exercice de ses fonctions, l' élu local s'abstient de prendre des mesures qui lui accorderaient un avantage personnel ou professionnel. L' élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances dans lesquelles il a été désigné. » J'insiste sur ce dernier point, le Conseil municipal ayant connu malheureusement trop souvent des absences systématiques de candidats élus qui avaient pourtant demandé le suffrage des électeurs.

« Issu du suffrage universel, l' élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions prises dans le cadre de ses fonctions.

L' élu local déclare, dans un registre tenu par la collectivité locale, les dons, avantages et invitations d'une valeur qu'il estime supérieure à 150 euros dont il a bénéficié en raison de son mandat. Ne sont pas soumis à cette obligation déclarative les cadeaux d'usage et les déplacements effectués à l'invitation des autorités publiques françaises ou dans le cadre d'un autre mandat électif. »

Article L.1111-14 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Les élus locaux peuvent bénéficier du versement d'une indemnité pour l'exercice effectif de leur fonction électorale et de la prise en charge des frais exposés dans ce cadre, dans les conditions prévues par la loi.

Les élus locaux sont affiliés, pour l'exercice de leur mandat, au régime général de la sécurité sociale dans les conditions définies à l'article L.382-31 du code de la sécurité sociale, et à des régimes spéciaux définis par le présent code.

Les élus locaux bénéficient, à l'occasion de leur fonction, d'une protection organisée par la collectivité territoriale, conformément aux règles fixées par le code pénal, les lois spéciales et le présent code.

Le droit à la formation est reconnu aux élus locaux, il s'exerce dans les conditions fixées par le présent code.

Toute personne titulaire d'un mandat local bénéficie, dans des conditions prévues par la loi, de garanties accordées dans l'exercice du mandat et à son issue, et permettant notamment de concilier celui-ci avec une activité professionnelle ou la poursuite d'études supérieures. » C'est ce qui permet notamment de s'absenter de son travail de façon très épisodique lorsque les fonctions de conseiller municipal l'exigent.

« Tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes mentionnés à l'article précédent. Un décret en Conseil d'État détermine les modalités et les critères de désignation des référents déontologues. »

Voilà pour la lecture de ces deux articles qui constituent la charte de l'élu local. Mais au-delà de cette littérature un peu administrative, c'est ce que dit la philosophie de ces articles qu'il faut retenir. Nous sommes élus pour servir et non pas pour nous servir, nous sommes élus pour éviter tout conflit d'intérêt ou tout privilège individuel. Que ce soit à nous-mêmes, à nos proches ou à ceux qui nous sollicitent. Nous sommes élus, je crois que nous en avons fait la preuve sur le mandat précédent, pour garantir la justice et l'équité dans le traitement des affaires de la Commune et dans le traitement des demandes de nos administrés. Ce qui suppose une discipline et une exigence vis-à-vis de soi-même irréprochable. Je le dis à tous ceux qui pourraient demain avoir à exercer des fonctions qui les mettent en situation de prendre des décisions, créateurs de droits pour les particuliers Trappistes. C'est donc une très forte responsabilité dont chacun doit prendre conscience au moment d'assumer des responsabilités.

La charte de l'élu local ayant été présentée à l'ensemble des élus, elle est par nature approuvée et je vais vous demander, à chacun et chacune, de la signer, marquant par-là votre engagement à la respecter solennellement.

Une seule liste a été enregistrée : **Fier.e.s d'être Trappistes**

Résultat élection à bulletin secret :

La liste Fier.e.s d'être Trappistes a été élue à la majorité : 31 voix

Votes blancs : 8

- **Délibération n° 2026- 12 : Délégation de compétences du Conseil municipal au Maire**

Monsieur le Maire :

Il nous reste deux délibérations à prendre à l'occasion de ce Conseil municipal d'installation pour permettre d'administrer convenablement la collectivité locale. La première concerne la délégation des compétences du Conseil municipal au Maire et la seconde concerne la fixation du nombre des représentants appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Pour la première délibération, le Conseil municipal se réunit à Trappes à échéance régulière, à peu près une fois par mois, ce qui est une fréquence assez importante, certaines communes se réunissent tous les deux ou trois mois. Au regard du nombre de délibérations nécessaires à l'administration de la Commune et au regard également de l'intérêt du débat démocratique, nous tenons à nous réunir de façon plus régulière, donc à un rythme à peu près mensuel.

À l'occasion de ces Conseils municipaux, nous traitons par délibérations, nous votons l'équivalent de lois municipales qui nous permettent de modifier les règlements, créer des pouvoirs ou des droits nouveaux, réorganiser l'administration pour une meilleure efficacité au service des administrés. Entre deux Conseils municipaux, la fonction de Maire donne des pouvoirs particuliers qui permettent d'administrer au quotidien la collectivité locale, d'assumer les fonctions de chef du personnel, de prendre des actes juridiques et engager la Collectivité. Et le Maire rend compte de ses décisions aux Conseils municipaux systématiquement.

Le Conseil municipal, et tous les conseils municipaux de France, à l'occasion de leur installation et de leur première réunion, confie des pouvoirs qu'il délègue au Maire et le Maire doit exercer ces compétences sous la supervision, évidemment du Conseil municipal, mais également des autorités, de la Préfecture qui assume le contrôle de légalité des actes pris par le Maire et le Conseil municipal.

Il vous a donc été présenté une délibération, jointe à l'ordre du jour de ce Conseil municipal, précisant les compétences déléguées dans un certain nombre de domaines expressément prévus par la loi, les délégations de compétences du Conseil municipal au Maire. Je vais donc procéder au vote de ces délégations de compétences. Y-a-t-il des prises de parole ? Madame Belhout.

Madame BELHOUT

Merci Monsieur le Maire. Par rapport à cette délibération, avec Trappes Populaire, nous sommes favorables au principe de délégation qui est nécessaire au bon fonctionnement de la Collectivité. Mais nous allons voter contre cette délibération telle qu'elle est proposée car elle donne des pouvoirs très étendus au Maire sans encadrement suffisant.

Notamment sur les emprunts qui pourront être contractés sans limite précise de nature, y compris à un taux variable, avec des montages financiers complexes et une durée pouvant aller jusqu'à 80 ans. Par rapport aux marchés publics notamment, le plafond pourrait être plus clair dès lors que les crédits sont inscrits au budget. Les décisions d'urbanisme et de préemption peuvent aller jusqu'à dix millions d'euros et les lignes de trésorerie peuvent également aller jusqu'à dix millions d'euros par an ; l'affectation du patrimoine communal, y compris les équipements publics, sans passage systématique au Conseil municipal.

Nous estimons, avec les élus de Trappes Populaire, que ces sujets sont profondément politiques et engagent l'avenir de notre Ville et des habitants. Ces sujets doivent donc rester débattus au Conseil municipal. Nous défendons un Conseil municipal qui reste un lieu de décision et pas seulement un lieu d'enregistrement.

Pour toutes ces raisons, nous allons voter contre cette délibération.

Monsieur le Maire

C'est bien noté. J'ai bien noté que vous avez voté contre des délibérations que vous aviez approuvées sur le précédent mandat. Puisque je rappelle que vous étiez membre de la majorité et nous avons tous été un peu stupéfaits de vous voir passer de la majorité à l'opposition en ayant voté toutes les délibérations, toutes, sans aucune exception pendant quatre ans. Puis, depuis que vous êtes passée à l'opposition, vous votez contre toutes les délibérations, même celles que vous aviez approuvées auparavant, quasiment systématiquement. Je vois des gens du club de basket, pour les faire sourire elle a voté pour la suppression des délibérations au club de basket avant de voter contre dorénavant. C'est possible, c'est comme ça, c'est la nature humaine. Je respecte ton choix, Dalale et j'enregistre donc ton explication de vote.

Y-a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas, il y a des drapeaux devant moi, cela masque donc une partie des élus d'opposition. Je n'en vois pas, j'appelle donc le vote sur la délibération concernant la délégation de compétences du Conseil municipal au Maire : qui s'abstient ? Qui vote contre ? Nous avons les drapeaux qui masquent l'administration, je ne sais pas si vous avez réussi à les voir. Vous les avez ? Très bien. Qui vote pour ? Merci, c'est enregistré.

Approuvée à la majorité : 5 contre (Dalale BELHOUT, Mathieu NSOMBOLI-BOTOLO, Véronique BRUNATI, Julien CHESNEAU, Nora FALK)

- **Délibération n° 2026-13 : Fixation du nombre des représentants appelés à siéger au sein du CCAS et élection des représentants**

Monsieur le Maire

Nous allons dorénavant fixer le nombre de représentants appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Vous connaissez toutes et tous le Centre Communal d'Action Sociale, c'est une instance prévue par la loi, présente dans chaque Ville, qui permet à la Collectivité d'exercer des fonctions d'accompagnement et d'aide sociale aux personnes vulnérables, en particulier notamment les aides d'urgence. Et ce Centre Communal d'Action Sociale, pour votre information, à Trappes, gère un budget d'environ un million par an, un peu plus, 1 200 000 euros. Il est présidé d'office par la loi par le Maire de la Ville et, en général, il est vice-présidé par l'adjointe ou l'adjoint en charge des Solidarités. Siègent également des élus dans ce Conseil d'Administration et siègent également, à parité avec le nombre d'élus, le même nombre de Conseillers municipaux et le même nombre de citoyens engagés qui assument des responsabilités à l'échelle de la Ville dans le domaine de l'action sociale. Le Code de l'Action Sociale et des Familles, je crois, le Code Général des Collectivités Territoriales précisent les collèges qui doivent être représentés au sein du CCAS, et les personnes non élues qui siègent au sein du Conseil d'Administration du CCAS sont désignées par arrêté du Maire de la ville de Trappes.

Nous proposons donc, à l'identique du mandat précédent, un Conseil d'Administration composé de dix personnes, cinq élus et cinq représentants de la société civile. Et nous vous appelons à voter pour la fixation de ce nombre avant même de désigner la composition de ce Conseil d'Administration. Je propose de fixer à cinq le nombre du CA du CCAS : qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Ayant fixé le nombre d'élus appelés à siéger au CA du CCAS, je vais donc soumettre une liste au nom de la majorité. La règle prévue par la loi est la composition du CA du CCAS, ces cinq noms qui seront amenés à siéger au nom du Conseil municipal, à la proportionnelle au plus fort reste. C'est une modalité de calcul mathématique irréprochable qui permet de faire représenter les majorités et les oppositions, notamment avec un nombre fixé à 5. Si nous avions fixé le nombre à trois, ce seraient trois membres de la majorité seulement et aucun membre de l'opposition. Nous avons choisi de le fixer à cinq, comme beaucoup de villes d'ailleurs de notre taille, pour permettre une diversité d'opinions.

Je propose, pour la majorité : Aliénor Ebling, Noura Dali, Murielle Bernard et Marie-Pierre Fily. Le cinquième siège est censé être dévolu à l'opposition si vous vous mettez d'accord. Y-a-t-il eu des discussions préalables entre vous pour éventuellement faire émerger un compromis sur le représentant de l'opposition au sein du CA du CCAS ? Très bien, à l'unanimité des membres de l'opposition, vous proposez donc de réserver ce cinquième siège à Monsieur Chesneau. Dès lors, je propose que nous fassions une liste qui combine les noms proposés par la majorité et par l'opposition. Et c'est donc une liste unique, représentant les deux tendances du Conseil municipal, qui est présentée à vos suffrages.

Je propose donc la candidature d'Aliénor Ebling, Noura Dali, Murielle Bernard, Marie-Pierre Fily et Julien Chesneau au vote du Conseil municipal. Je n'enregistre donc pas d'autre liste déposée, nous pouvons procéder au vote de cette liste à main levée. Puisqu'il n'y a qu'une liste, que nous sommes tous d'accord, nous allons procéder à main levée et nous éviter un vote à bulletin secret. Qui s'oppose à la liste que je viens de présenter ? Qui s'abstient ? La liste est élue et je félicite Aliénor Ebling, Noura Dali, Murielle Bernard, Marie-Pierre Fily et Julien Chesneau, qui devront faire preuve de grandes responsabilités pour participer aux travaux du Conseil d'Administration du CCAS qui se réunit régulièrement et qui traite évidemment de sujets extrêmement importants : la lutte contre la précarité et la pauvreté au sein de la commune de Trappes. Bravo.

(Applaudissements)

Approuvée à l'unanimité

Monsieur le Maire

C'était un Conseil municipal un peu particulier, émouvant pour votre serviteur. Je remercie les membres du Conseil municipal, bien sûr, mais aussi et surtout le public présent si nombreux. Je m'excuse pour ceux qui ont dû rester debout, merci à vous, vous méritez d'être applaudis.

(Applaudissements)

Ce Conseil municipal est donc officiellement clos et je vous donne rendez-vous le lundi 30 mars à 18 heures pour le prochain Conseil municipal qui sera beaucoup plus long. À très bientôt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 28.

Publié pour affichage sur le site de la ville le

25 JUIN 2026

**Secrétaire de Séance
Abdelhay FARQANE**

**Pour extrait certifié conforme
Trappes, le**

25 JUIN 2026

Ali RABEH
Maire de Trappes



Ali Rabeh